C'midy

Au service
des collégiens
des Yvelines



Restauration scolaire 2019-2020 dans les collèges des Yvelines :

ouverture des inscriptions en ligne du 14 juin au 31 juillet 2019

Yvelines
Le Département

sodexo

Bienvenue !

En septembre prochain, votre enfant entre au collège. Afin qu'il puisse bénéficier de la restauration scolaire C'Midy, il est nécessaire de procéder à son inscription.
Simple et rapide, la démarche s'effectue directement en ligne sur **www.so-happy.fr à partir du 14 juin 2019**.

Vous n'êtes pas concerné(e) par cette démarche si vous avez déjà un enfant inscrit ou si vous-même êtes inscrit(e) (chef d'établissement, professeur...) à la restauration scolaire dans un collège public des Yvelines. Un document d'information vous sera transmis courant juin pour vous expliquer la procédure à suivre.

À noter, lors de l'inscription en ligne, à l'étape 7 vous devrez vous munir d'un justificatif de revenu (numéro allocataire ou avis d'imposition). Plusieurs cas sont possibles :

- **Je suis allocataire CAF :**
  Munissez-vous de votre numéro allocataire. Si vous ne l'avez plus en votre possession, contactez la CAF.
- **Je ne suis pas allocataire CAF :**
  Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition.
- **Je suis dans une autre situation :**
  Vous pouvez également inscrire votre enfant au tarif maximum sans transmettre de justificatif de revenu.

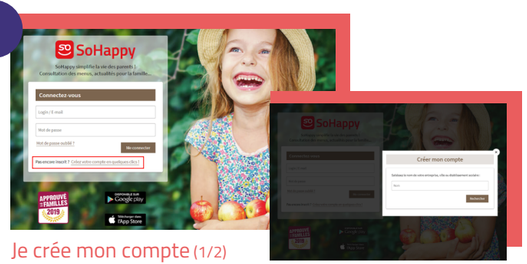
Inscrire mon enfant : comment procéder ?

Uniquement pour un premier enfant entrant au collège

Je me rends sur www.so-happy.fr ou **je télécharge l'application mobile depuis le store**

Télécharger dans l'App Store
DISPONIBLE SUR Google Play

1



Je crée mon compte (1/2)

- Je clique sur **"Créez votre compte en quelques clics"** !
- **Je renseigne le nom du collège** de mon enfant et sélectionne le résultat correspondant dans la liste.

2



Je crée mon compte (2/2)

- **Je renseigne mes informations personnelles** et je valide.
- **J'ajoute le menu** de mon/mes enfant(s).

3



Je valide mon compte (1/2)

- **Je clique** dans le bandeau du haut **"Gérer mes inscriptions et mes paiements"**.
- Je suis redirigé(e) vers la page "Mon compte", **je clique sur le lien situé sous mon adresse mail** pour valider mon compte.

4



Je valide mon compte (2/2)

- Je me rends dans ma boîte de réception mail.
- **J'ouvre le mail** de validation et **je clique sur le lien**.

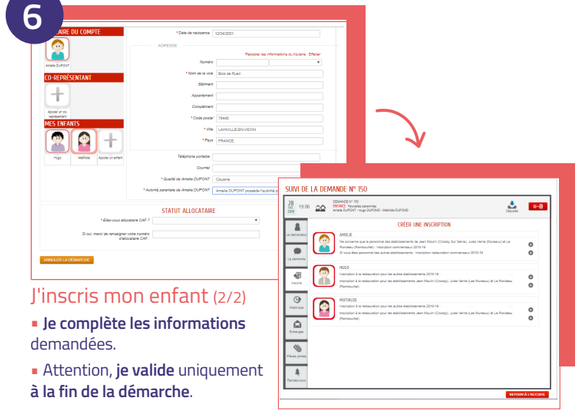
5



Mon compte est validé, j'inscris mon enfant (1/2)

- Je clique à nouveau sur **"Gérer mes inscriptions et mes paiements"** dans le bandeau du haut.
- Je suis redirigé(e) vers une nouvelle page d'accueil.
- Dans le bloc "Mes informations", je clique sur le bouton **"Ma famille"** puis sur **"Déclarer mes enfants"**.

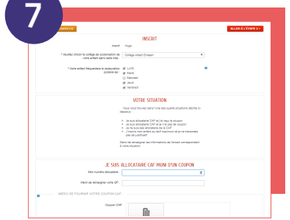
6



J'inscris mon enfant (2/2)

- **Je complète les informations** demandées.
- Attention, **je valide** uniquement **à la fin de la démarche**.

7



Je finalise mon inscription

- **Je renseigne la fiche de mon enfant** en sélectionnant son collège et en indiquant ses jours de fréquentation envisagés.
  Je pourrai modifier ses jours de présence début septembre, à réception de son emploi du temps.
- **Je précise mon numéro allocataire** ou je joins mon **dernier avis d'imposition** pour bénéficier de mon tarif personnalisé.
- **Je déclare avoir pris connaissance** du règlement de la restauration.

Gagnez du temps : remplissez le mandat SEPA pour mettre en place le prélèvement automatique.

C'est fini !

Mon inscription a bien été prise en compte si je reçois **le mail de confirmation à l'adresse mail indiquée**.

Besoin d'aide ?
Consultez le tutoriel vidéo à l'adresse :
play.buto.tv/MZZj9

Questions fréquentes

Mes enfants sont en garde alternée.

Une seule inscription doit être faite par un seul des parents.

Comment savoir si l'inscription de mon enfant est prise en compte ?

Votre demande d'inscription a bien été prise en compte si vous êtes arrivé(e) au bout de la démarche d'inscription, avez validé celle-ci et avez reçu un mail de confirmation à l'adresse mail indiquée lors de la création de votre compte SoHappy.

Je n'ai pas pu renseigner toute ma famille.

Si vous n'avez pas réussi à renseigner votre ou vos enfants, cliquez simplement sur l'icône « maison » pour revenir à l'accueil et renouveler votre démarche.

Mon enfant bénéficie d'un PAI, dois-je l'inscrire ?

Si votre enfant bénéficie d'un PAI, vous ne devez pas l'inscrire à la restauration . Votre enfant devra apporter son repas et pourra accéder librement aux équipements de la cantine (four micro-ondes...).

Mon enfant souhaite déjeuner à la cantine ponctuellement sans inscription, comment faire ?

Votre enfant pourra accéder à la cantine du collège et devra régler son repas en espèces ou en chèque à l'ordre de C'Midy auprès du personnel C'Midy.

Je n'ai pas d'accès à internet afin de procéder à l'inscription en ligne

Vous devez vous rapprocher du responsable de site C'Midy du collège de votre enfant pour connaître les dates de permanence vous permettant de vous inscrire en format papier.

Dois-je inscrire tous mes enfants à la restauration C'Midy ?

Seuls les élèves des collèges publics des Yvelines doivent être inscrits, à l'exception de l'établissement Franco-Allemand de Buc et du Lycée International de Saint-Germain en Laye où l'ensemble des élèves doivent être inscrits quel que soit leur niveau.

Quand vais-je recevoir les factures ?

Vos factures sont envoyées le 5ème jour ouvré du mois. Vous pouvez les régler jusqu'à 8 jours inclus après leur réception.

Mon enfant n'ira pas à la cantine demain alors qu'il est inscrit, dois-je signaler son absence ?

Au delà du délai de 48h avant la date d'absence (jours ouvrés), le repas sera automatiquement facturé, même en cas de maladie.

Comment obtenir des informations sur la tarification, les dates de permanence... ?

Après avoir cliqué sur "*Gérer mes inscriptions et mes paiements*", vous pouvez vous informer sur la tarification et les dates de permanence en cliquant sur la rubrique "*Aide et tarifs* " accessible en page d'accueil.

Une interrogation ? Nous sommes à votre écoute !

Par téléphone au 01 30 85 99 90 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

À partir du 2 septembre 2019, j'accède à tous mes services dans SoHappy !

SoHappy

Je gère mes réservations

- **À réception de l'emploi du temps de mon enfant, je choisis un forfait allant de 1 à 5 jours** par semaine, en fonction de mon établissement et selon la fréquentation de mon enfant,
- En cours d'année, **je signale une absence ou modifie mes jours d'inscription jusqu'à 48h à l'avance** (jours ouvrés) sans être facturé(e).

Je gère ma facturation

- **Je consulte et paye mes factures** en quelques clics,
- **J'adhère à la facture en ligne** pour une démarche zéro papier.

À noter, également disponibles : le paiement par chèque en précisant votre numéro de famille, à l'ordre de C'Midy, à envoyer à l'adresse : C'Midy (SEMOP), Centre de facturation famille - 6 rue de la Redoute - CP 131 - 78043 GUYANCOURT CEDEX ou le paiement en espèces lors des permanences C'Midy organisées sur chaque collège.

Je consulte le menu de mon enfant

- Sur **les 10 prochains jours**,
- En retrouvant les **allergènes présents dans les recettes**.

Je m'informe sur :

- **La restauration**, grâce à des informations sur les produits et les recettes,
- **Les journées d'animation** à la cantine,
- **Des idées recettes** équilibrées et faciles à préparer,
- **Des conseils nutrition** et santé.

Je pose mes questions sur :

- La **restauration**,
- Le **paiement**...

